

Séjour d'études à l'étranger 2019-2020

Démarches à faire auprès du CFIM

Plan d'études

Programmes et destinations visés :

B. en éducation préscolaire et enseignement primaire

Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud), Suisse
Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Henallux), Belgique
Université Paris Descartes, France

B. en enseignement en adaptation scolaire - orientation primaire seulement

Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Henallux), Belgique
Université de Genève (UNIGE), Suisse
Université Lyon II Lumières, France

B. en enseignement de l'éducation physique

Université Grenoble Alpes, France

B. en enseignement au secondaire

La formation à l'étranger sera essentiellement disciplinaire étant donné qu'en Europe, la formation des enseignants pour le secondaire est structurée de manière différente.

Le cheminement des étudiants devra être aménagé en amont de manière à pouvoir constituer un trimestre composé uniquement de cours disciplinaires.

À titre d'exemple :

Université Aix-Marseille 1 (Univers social)
Université Lyon 1 - Claude-Bernard (Mathématiques)

B. en enseignement du français langue seconde

Les étudiants de ce programme ont la possibilité de réaliser un stage international.

Le programme d'échange n'est pas offert.

Année d'études visée :

3^e année, au trimestre où il n'y a pas de stage :

B. en enseignement en adaptation scolaire : hiver 3^e année

B. en éducation préscolaire et enseignement primaire : automne 3^e année

B. en enseignement de l'éducation physique : hiver 3^e année

B. en enseignement au secondaire : hiver 3^e année

Dates importantes :

Validation de votre candidature. Soumettre votre demande au CFIM : **au plus tard le 3 décembre 2018**

Étude des dossiers et sélection des candidatures par le CFIM : **17 décembre 2018** (certains dossiers pourraient être soumis à une réévaluation en fonction des résultats obtenus à la fin de l'automne 2018)

Soumission de votre plan d'études préliminaire au CFIM pour approbation : **14 janvier 2019**

Dépôt de votre demande à la Maison Internationale : **19 ou 20 février 2019 (France, Belgique, Suisse)**

Validation de votre candidature : 3 décembre

Veillez écrire à l'adjoint(e) au vice-décanat, études de 1^{er} cycle pour soumettre votre intention de faire un séjour d'études à l'étranger en précisant la destination. Votre dossier sera analysé, et votre demande validée en fonction de votre moyenne cumulative (moyenne minimale de 3,0) et de votre cheminement. Nous exigeons la réussite de tous les cours et le respect du cheminement prescrit. Le nombre de places étant limité, d'autres critères de sélection pourraient s'ajouter, si les candidatures sont nombreuses.

Soumission de votre plan d'études préliminaire au CFIM pour approbation : 14 janvier

Préparation de votre plan d'études préliminaire : deux cas de figure

Scénario 1 :

Si votre destination fait partie de celles citées plus haut, **un plan d'études vous sera proposé.** Il se peut que cela demande de réaménager votre cheminement, avant votre départ et au retour. Il se peut également que le plan proposé demande quelques ajustements en fonction des cheminements. C'est la raison pour laquelle nous devons avoir le temps de travailler votre plan d'études avant le dépôt de votre dossier à la Maison Internationale en février.

Scénario 2 :

Si vous choisissez une autre destination que celles proposées, vous devez vous-même faire la recherche de cours équivalents offerts à l'université d'accueil. Vous devrez soumettre votre plan d'études provisoire en indiquant les données suivantes :

- le nombre de crédits : 1 crédit UdeM = 2 ECTS, ou le nombre d'heures : un cours UdeM de 3 crédits compte 45 heures par session (excepté Henallux : 1.5 ECTS = 1 cr. UdeM)
- le sigle, le titre du cours
- le cours UdeM correspondant
- le trimestre auquel le cours est offert : date de début et de fin

NB Chaque proposition de cours doit être accompagnée d'un descripteur.

IMPORTANT : cours exclus

Les cours d'évaluation des apprentissages sont exclus des cursus dans le cadre des ententes bilatérales :

BEPEP : ETA1250, ETA2250 et ETA3012

BEAS : ETA1250, ETA2250 et ETA3210

BEEPS : ETA1250 et ETA3888

BES : ETA1250 et ETA3345

Les activités d'intégration prévues au cheminement seront réaménagées de manière à insérer des rencontres à votre cheminement avant et après votre départ. Vous en serez informés au terme du trimestre d'hiver 2019.

STAGES

Aucun stage ne sera reconnu dans le cadre des ententes bilatérales.

Pour les stages internationaux, vous devez communiquer avec madame Annie Malo annie.malo@umontreal.ca

Approbation du plan d'études préliminaire

Vous devez envoyer votre plan d'études préliminaire signé **par courriel** à l'adjoint(e) au vice-décanat aux études de 1^{er} cycle au plus tard le 14 janvier. Dans le cas du scénario 1, l'approbation est immédiate, dans le cas du scénario 2, les équivalences de cours doivent être analysées par les différents départements concernés. Il faut compter un minimum de 2 semaines pour connaître les décisions.

Plan d'études final : à votre arrivée à l'université d'accueil

Lorsque vous serez arrivé à destination, il arrive régulièrement que le plan d'études doive être modifié (problème d'horaire ou d'offre de cours). C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire d'indiquer des choix alternatifs à votre plan d'études provisoire. C'est alors que votre plan d'études préliminaire devient votre plan d'études final. Vous devez le faire parvenir au CFIM pour approbation.

À votre retour

Vous devrez présenter votre relevé de notes officiel à l'adjoint(e) au vice-décanat aux études de 1^{er} cycle, afin de faire valider vos équivalences. Il est de votre responsabilité d'obtenir votre relevé de notes.

Lucie Lortie
Adjointe au vice-décanat des études de 1^{er} cycle
lucie.lortie@umontreal.ca